

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
20 Juin 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	13
Excusés	6
Pouvoirs	5
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SEPT JUIN à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur René BERGEAUD, Premier Adjoint.

Étaient présents : René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Alain DELAGE, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Pauline BRETHOMÉ, Patrick BOS, Patrice MAURIO

Pouvoirs : Alain DELAGE à René BERGEAUD, Marie-France DAMPRUND à Marc LASSAGNE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT, Pauline BRETHOMÉ à Céline BOSSARD, Patrick BOS à Guy VIGNAL

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

060-2024 – DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 17 voix pour,
et 1 voix contre (Christian MAURIO),

- **DESIGNE** Mme Céline BOSSARD pour remplir cette fonction.

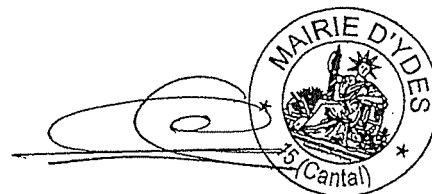
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 28 Juin 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Premier Adjoint
René BERGEAUD



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
20 Juin 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	13
Excusés	6
Pouvoirs	5
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SEPT JUIN à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur René BERGEAUD, Premier Adjoint.

Etaient présents : René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO.

Etaient excusés : Alain DELAGE, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Pauline BRETHOMÉ, Patrick BOS, Patrice MAURIO

Pouvoirs : Alain DELAGE à René BERGEAUD, Marie-France DAMPRUND à Marc LASSAGNE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT, Pauline BRETHOMÉ à Céline BOSSARD, Patrick BOS à Guy VIGNAL

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

061-2024 – ATTRIBUTION DU MARCHE DE PROGRAMME VOIRIE 2024

Une procédure MAPA a été engagée pour le programme voirie 2024 et deux offres a été reçues. L'entreprise RMCL a proposé une offre à 176 737.50 € H.T. (soit 212 085.00 € T.T.C.) et l'Entreprise BERGHEAUD a proposé une offre à 190 058.50 € H.T (soit 228 070.20 €).

Le programme voirie 2024 concernera les travaux suivants : travaux complémentaires pour la remise en état de la voirie sur les rues Victor Hugo et Paul Doumer, et mise en œuvre d'un enduit monocouche polymère sur la grave bitume réalisée en 2023 sur la voie communale du Fayet.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 26 juin 2024 afin d'analyser ces propositions. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché à l'entreprise RMCL pour un montant de 176 737.50 € H.T. (soit 212 085.00 € T.T.C.).

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'attribuer le marché « Programme voirie 2024 » à l'entreprise RMCL, 1 La Gare de Vebret 15240 VEBRET pour un montant de 176 737.50 € H.T. (soit 212 085.00 € T.T.C.).
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget communal,
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 28 Juin 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Premier Adjoint
René BERGEAUD

